



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 ^{ème} délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2023
Exécutoire le : 26 JAN. 2023
Publiée le : 26 JAN. 2023
Visée le : 26 JAN. 2023

FINANCES
Budget Principal
AP/CP 031 – Programme Local de l'Habitat 2019/2025
Révision n°3

Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 mars 2019 relative à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,
Vu la délibération du 2 octobre 2019 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,
Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant ouverture de la gestion du PLH 2019/2025 en APCP,
Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°1 pour ajustement du calendrier de réalisations
Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°2 pour ajustement du calendrier de réalisations

Monsieur le Président rappelle que le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parcs publics et privés, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, ...).

Monsieur le Président rappelle les 5 grandes orientations du PLH approuvé le 2 octobre 2019 : Accompagner le parcours résidentiel, favoriser une production raisonnée de logements, agir sur le parc existant, répondre aux besoins des publics spécifiques, piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat.

Le soutien financier apporté par Grand Lac concerne la production de 2 245 logements sociaux pour une enveloppe de 4 451 000 euros, le financement de 110 logements en accession sociale pour 220 000 euros.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est ramené à 2 702 000 euros, dont 2 482 000 euros pour l'aide au logement et 220 000 euros au titre du prêt social en location-accession (PSLA). Les crédits de paiement sont ajustés au regard des engagements de Grand Lac et des prévisions de versements d'aide en 2023.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs au PLH 2019/2025.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 55
- Pour : 54
- Contre : 1
- Abstentions : 1
- Blancs : 0



APCP031 - exAPCP029 - PLH_2019_2025 - Révision 3

Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP031 - PLH 2019/2025 (ex APCP029)
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	154-16AP et 154-17AP
Montant initial de l'opération :	4 671 000,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	4 671 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°2) :	4 671 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°3) :	2 702 000,00 euros →
<i>dont :</i>	Aides au logement PSLA*
	2 482 000,00 euros 220 000,00 euros
DEPENSES	
Aides au logement PSLA*	
Dépenses réalisées 2020	8 000,00 0,00
Dépenses réalisées 2021	35 000,00 12 000,00
Dépenses réalisées 2022	202 000,00 12 000,00
Dépenses programmées 2023	320 000,00 35 000,00
Dépenses programmées 2024	830 000,00 35 000,00
Dépenses programmées 2025	1 087 000,00 126 000,00
TOTAL	2 482 000,00 220 000,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	2 702 000,00
TOTAL	2 702 000,00

APCP031 - exAPCP029 - PLH_2019_2025 - Révision 3

Annexe

* PSLA = Prêt social en location accession

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Principal - AP/CP 031 - Programme Local de l'Habitat 2019/2025 - révision n.3

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2023

Numéro de l'acte : d4429 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4429-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions